



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 1^{er} DÉCEMBRE 2025 À 19H02 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Alex Gagné, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège no 5
Julien Bussièrès, siège no 6

Sont également présentes :

Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, directrice générale adjointe et greffière

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Séance ordinaire du 17 novembre 2025

3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

5.1 Aucun

6. COMPTE-RENDU

6.1 COMPTE-RENDU

7. URBANISME

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE – 980 RUE CHAMPLAIN

7.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 560-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

7.3 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 337-25-11-17 - 1065-1067, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX JUMELÉS

8. ADMINISTRATION

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 549-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT 549 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA VILLE INCLUANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, LE SUIVI ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.2 ADOPTION - CALENDRIER DES JOURNÉES FÉRIÉES ET DE VACANCES
- 8.3 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT ET RÉGION – INVITATION
- 8.4 REGISTRE DE DÉCLARATIONS DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AVANTAGES REÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE VALCOURT
- 8.5 ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE VALCOURT – RENOUVELLEMENT
- 8.6 PROPOSITION - CANDIDATURE À LA MÉDAILLE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE DU QUÉBEC POUR LES ÂÎNÉS 2026
- 8.7 ADOPTION DU BUDGET 2026 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 9.1 Aucun

10. LOISIRS

- 10.1 Aucun

11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX

- 11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 661 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 572 000 \$
- 11.2 ENTENTE RELATIVE À LA VENTE DE L'EAU PAR UN COMMERÇANT - RECONDUCTION
- 11.3 RÉFECTION DES RUES BELLERIVE ET BERNIER – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 6 ET DIRECTIVE DE CHANGEMENT DCT-19
- 11.4 OCTROI DU CONTRAT - COLLECTE, TRANSPORT ET ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 11.5 RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE – PLACE MAISONNEUVE ET PAVAGE 2025 – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 2 (ACCEPTATION PROVISOIRE) – DIRECTIVES DE CHANGEMENT NOS 1 À 4
- 11.6 CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024 À 2028 (VERSION 2)

12. AFFAIRES DIVERSES

- 12.1 Aucun

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que modifié, en ajoutant les points suivants :

- 13.1. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À DES SERVICES MUNICIPAUXRENDUS AU GARAGE MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT – AUTORISATION DE SIGNATURE
- 13.2. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2025
- 13.3. MODIFICATION - DES MANUELS DES EMPLOYÉS ET DES CADRES ET DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE
- 13.4. AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2025
- 13.5. ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC BOWKER - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ADOPTÉE

357-25-12-01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 novembre 2025, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

358-25-12-01

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 26 novembre 2025 soit adoptée;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 463 368,16 \$: quatre cent soixante-trois mille trois cent soixante-huit dollars et seize sous.

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

COMPTE-RENDU

Chacun des membres du Conseil municipal fait leur compte-rendu respectif.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

359-25-12-01

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE – 980 RUE CHAMPLAIN

ATTENDU QUE les requérants souhaitent obtenir une dérogation mineure pour le revêtement extérieur de leur bâtiment accessoire de type remise, sur le lot actuel 1 824 000, à l'adresse civique 980, rue Champlain, situé dans la zone R-30;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur actuel du bâtiment est du contreplaqué, ce qui vient à l'encontre de l'article 8.3 du règlement de zonage 560 portant sur les matériaux de revêtement extérieur interdits;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire ciblé par cette demande se situe en cour arrière;

ATTENDU QUE la visibilité du bâtiment depuis la voie publique est réduite en raison de

- La distance du bâtiment de la voie publique;
- La présence d'arbres matures aux branches basses en cour avant de la propriété;
- L'agrandissement du garage attenant à la résidence (permis 2025-10-0110) viendra réduire davantage la visibilité de la cour arrière;
- La présence d'une baisse de dénivellation avant le bâtiment accessoire ce qui rend une partie du bâtiment moins visible;

ATTENDU QUE la peinture du revêtement contribue à la protection de ce type de revêtement aux intempéries;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve la dérogation mineure pour le revêtement extérieur du bâtiment accessoire, conditionnellement à ce que tout remplacement éventuel du revêtement soit conforme à la réglementation en vigueur au moment des travaux.

ADOPTÉE

360-25-12-01 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 560-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil municipal tenue le 11 novembre 2025 et tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de règlement le 7 novembre 2025 et une copie du second projet de règlement le 27 novembre 2025;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du second projet de Règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le second projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE s'est tenue le 24 novembre 2025, une assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 560-27, tel que rédigé.

ADOPTÉE

361-25-12-01 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 337-25-11-17 – 1065-1067, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX JUMELÉS

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le 17 novembre 2025, la résolution 337-25-11-17 portant sur une demande de PIIA dans le secteur du Boisé du ruisseau pour la construction de deux bâtiments jumelés sise aux 1065 et 1067, rue Denis-V.-Allaire;

ATTENDU QUE ladite résolution prévoyait que les deux bâtiments posséderaient des sous-sols alors ceux-ci n'en posséderont aucun;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal modifie la résolution 337-25-11-17 : 1065-1067, RUE DENIS-V.-ALLAIRE – PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX JUMELÉS adoptée lors de la séance tenue le 17 novembre 2025 afin de retirer la mention que les deux bâtiments posséderaient des sous-sols alors que ceux-ci n'en posséderont aucun;

QUE les plans de construction joints à la présente résolution remplacent ceux soumis antérieurement dans le cadre du présent projet de construction.

ADOPTÉE

362-25-12-01 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 549-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT 549 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA VILLE INCLUANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, LE SUIVI ET LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 novembre 2025 et tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 13 novembre 2025 et une copie du règlement le 27 novembre 2025;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 549-5, tel que rédigé.

ADOPTÉE

363-25-12-01 **ADOPTION - CALENDRIER DES JOURNÉES FÉRIÉES ET DE VACANCES**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le calendrier des journées fériées et de vacances des années 2026 et début 2027, selon ce qui suit:

Nom de la Fête	Date de la Fête	Journée de fermeture des bureaux
Jour de l'an	1 ^{er} janvier 2026	1 ^{er} au 4 janvier 2026
Lendemain du jour de l'an	2 janvier 2026	
Vendredi saint	3 avril 2026	vendredi, 3 avril 2026
Lundi de Pâques	6 avril 2026	lundi, 6 avril 2026
Fête des Patriotes	18 mai 2026	lundi, 18 mai 2026
St-Jean-Baptiste	24 juin 2026	mercredi 24 juin 2026
Confédération	1 ^{er} juillet 2026	mercredi 1 ^{er} juillet 2026
Vacances d'été	20 juillet au 7 août 2026 (sujet à changement, selon le "shut down")	20 juillet au 9 août 2026 (sujet à changement)
Fête du travail	7 septembre 2026	lundi, 7 septembre 2026
Action de Grâce	12 octobre 2026	lundi 12 octobre 2026
Jour du souvenir	11 novembre 2026	mercredi, 11 novembre 2026
Veille de Noël	24 décembre 2026	du jeudi 24 décembre 2026 au lundi 5 janvier 2027
Noël	25 décembre 2026	
Lendemain de Noël	26 décembre 2026	
Veille du jour de l'an	31 décembre 2026	
Jour de l'an	1 ^{er} janvier 2027	
Lendemain du jour de l'an	2 janvier 2027	

QU'à cette fin, le Conseil municipal autorise l'administration municipale à fermer les bureaux municipaux pendant ces périodes, le cas échéant.

ADOPTÉE

364-25-12-01 **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT ET RÉGION - INVITATION**

ATTENDU QUE l'organisme le Centre d'action bénévole de Valcourt et Région organise un dîner annuel de Noël et invite la Ville à s'y joindre;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE cet évènement permettra de rencontrer les gens qui participent à la vie du Centre d'action bénévole Valcourt et Région et de mieux connaître l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise monsieur le maire Pierre Tétrault et monsieur le conseiller Daniel Lacroix à participer à cet évènement;

QUE les frais de repas de 15 \$ par personne soient payés par la Ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT

REGISTRE DE DÉCLARATIONS DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AVANTAGES REÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE VALCOURT

La greffière dépose le registre indiquant les déclarations de dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus, le cas échéant, par les membres du Conseil municipal de la Ville de Valcourt, le tout conformément à l'article 6 alinéa 4 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.R.Q. c. E-15.1.0.1, et à l'article 4.3 du Règlement numéro 641 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Valcourt et le Conseil municipal en prend acte.

365-25-12-01

ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE VALCOURT - RENOUVELLEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a conclu en 2021, une entente avec la SPA Société protectrice des animaux des Cantons (ci-après SPA) relative à la gestion du contrôle animalier sur le territoire de Valcourt;

ATTENDU QUE la Ville souhaite continuer d'assurer l'application efficace de son règlement concernant le contrôle des animaux sur son territoire;

ATTENDU QUE la SPA dispose des compétences et des ressources nécessaires pour agir en qualité de contrôleur animalier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt renouvèle auprès de la SPA, l'entente relative à la gestion du contrôle animalier sur le territoire de Valcourt pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

ADOPTÉE

366-25-12-01

PROPOSITION - CANDIDATURE À LA MÉDAILLE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE DU QUÉBEC POUR LES ÂÎNÉS 2026

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt d'un dossier de candidature pour et au nom de la Ville de Valcourt dans le cadre du programme de distinctions honorifiques, médaille de la lieutenante-gouverneure du Québec pour les aînés 2026.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

367-25-12-01 ADOPTION DU BUDGET 2026 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tenue le 12 novembre 2025, la Régie a adopté son budget pour l'année 2026;

ATTENDU QUE dans ce budget, les dépenses sont estimées à 863 710,29\$, les revenus à 25 000,00\$ et que la Régie n'affecte pas de surplus, estimant le montant à répartir entre les municipalités pour la quote-part à 838 710,29\$;

ATTENDU QUE la population des municipalités est une donnée nécessaire dans le calcul de la quote-part et qu'à ce jour, le décret de la population 2026 n'est pas disponible;

ATTENDU QUE le budget de la Régie doit être adopté avant le 1^{er} janvier par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de Ville de Valcourt adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville de Valcourt verse à la Régie pour 2026 une quote-part estimée à ce jour à 236 059,43\$, calculée selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie, renouvelée et signée le 19 août 2020, tel qu'établi au tableau estimé des quotes-parts, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

368-25-12-01 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 661 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 572 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 novembre 2025;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 661, tel que rédigé.

ADOPTÉE

369-25-12-01 ENTENTE RELATIVE À LA VENTE DE L'EAU PAR UN COMMERÇANT - RECONDUCTION

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 364-15-12-07 à la séance tenue le 7 décembre 2015 afin d'établir les conditions entourant la vente de l'eau potable à des fins commerciales;

ATTENDU QUE par la suite, la Ville de Valcourt a conclu avec le Marché Yvan Ouimette Inc., une entente relative à la vente de l'eau par un commerçant d'une durée de dix ans, se terminant le 31 décembre 2025;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la Ville accepte de reconduire l’entente présentement en vigueur pour une durée maximale de 6 mois, se terminant le 30 juin 2026;

ATTENDU QUE l’article 23 de la Loi sur les compétences municipales prévoit qu’une municipalité peut établir des ententes avec une personne dont les activités exigent une consommation en eau hors de l’ordinaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt reconduise l’entente relative à la vente de l’eau par un commerçant intervenue entre elle et Marché Yvan Ouimette Inc. pour une durée maximale de 6 mois, se terminant le 30 juin 2026.

ADOPTÉE

370-25-12-01 **RÉFECTION DES RUES BELLERIVE ET BERNIER – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 6 ET DIRECTIVE DE CHANGEMENT DCT-19**

ATTENDU QUE l'entreprise Bertrand Ostiguy inc. a soumis le décompte progressif no 6 dans le cadre des travaux de réfection des rues Bellerive et Bernier ainsi que la directive de changement DCT-19 accordant un crédit afin d'ajuster le prix du bitume;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le paiement du décompte progressif no 6 à l'entreprise Bertrand Ostiguy inc., au montant de 55 986,24 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville autorise la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière et le directeur des travaux publics et de l'environnement à signer pour et au nom de la Ville, le décompte progressif no 6 et la directive de changement DCT-19.

ADOPTÉE

371-25-12-01 **OCTROI DU CONTRAT - COLLECTE, TRANSPORT ET ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé conformément à la loi pour la collecte, le transport et l'enfouissement des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030;

ATTENDU QU'à la clôture de l'appel d'offres, soit le 25 novembre 2025 à 11h00, les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom des soumissionnaires	Prix (taxes applicables incluses)
GFL Environnemental Inc. (MATREC)	588 794,34 \$
Services Ricova Inc.	1 151 076,35\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville adjuge le contrat de collecte, de transport et d'enfouissement des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 à l'entreprise GFL Environnemental Inc. (MATREC), le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 588 794,34 \$ (424 680,35 \$: collecte et transport et 164 113,99 \$: enfouissement), taxes applicables incluses et selon les conditions et

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres AO2025_10_MAT_RÉS. et la soumission de cette entreprise.

ADOPTÉE

372-25-12-01 **RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE – PLACE MAISONNEUVE ET PAVAGE 2025 – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 2 (ACCEPTATION PROVISOIRE) – DIRECTIVES DE CHANGEMENT NOS 1 À 4**

ATTENDU QUE Groupe Colas Québec, région Estrie/Montérégie a soumis le décompte progressif no 2, une demande d'acceptation provisoire et les directives de changement nos 1 à 4 (conduit enfoui, positionnement des bordures, réfection de trottoir et crédit pour ajustement du prix du bitume) dans le cadre des travaux de réhabilitation de la chaussée de la Place Maisonneuve ainsi que le pavage 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise le paiement du décompte progressif no 2 à Groupe Colas Québec, région Estrie/Montérégie, au montant de 25 466,86 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville autorise la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière et le directeur des travaux publics et de l'environnement à signer pour et au nom de la Ville, le décompte progressif no 2, le certificat de réception provisoire des ouvrages et les directives de changement nos 1 à 4.

ADOPTÉE

373-25-12-01 **CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024 À 2028 (VERSION 2)**

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

374-25-12-01 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À DES SERVICES MUNICIPAUX RENDUS AU GARAGE MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le garage municipal de la Ville de Valcourt est situé sur le territoire de la Municipalité du Canton de Valcourt;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt reçoit, pour l'opération de ce garage, certains services municipaux de la Municipalité du Canton de Valcourt;

ATTENDU QUE l'article 206 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que les municipalités peuvent conclure une entente pour le paiement des services municipaux rendus;

ATTENDU QUE les parties désirent formaliser la fourniture de ces services et la compensation applicable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve l'entente intermunicipale relative aux services municipaux rendus au garage municipal de la Ville de Valcourt situé sur le territoire de la Municipalité du Canton de Valcourt, telle que présentée et annexée à la présente résolution;

QUE le maire et la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Valcourt;

QUE la présente entente entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026 pour une durée initiale d'un (1) an, avec renouvellement automatique, sauf avis contraire conformément aux modalités prévues.

ADOPTÉE

375-25-12-01 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2025

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté le budget révisé 2025 de l'Office Municipal d'Habitation du Val-Saint-François (ci-après OMH) et que ce budget révisé doit être accepté par l'OMH et la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte le budget révisé 2025 de l'OMH avec les nouvelles contributions financières, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec, soit :

Revenus 1 165 895 \$

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Dépenses 1 647 147 \$

Déficit 481 252 \$

Contribution municipale de la Ville de Valcourt, soit 10 % du déficit : 48 125 \$.

ADOPTÉE

376-25-12-01 MODIFICATION - DES MANUELS DES EMPLOYÉS ET DES CADRES ET DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

ATTENDU QUE la Ville souhaite assurer une planification adéquate de la relève lors des départs à la retraite;

ATTENDU QUE les manuels des employés et des cadres actuels ne prévoient pas de délai minimal pour remettre à la Ville l'avis de retraite, ce qui peut nuire à la continuité des opérations;

ATTENDU QUE la Ville veut préciser les conditions d'admissibilité et la nature des cadeaux offerts aux employés retraités, dans ses manuels des employés et des cadres ainsi qu'à sa politique de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour bénéficier de la politique de reconnaissance attribuable aux employés et cadres quittant pour la retraite, l'employé et le cadre devront :

- Fournir à la direction générale un préavis écrit d'au moins trois (3) mois avant la dernière journée travaillée;
- Ce préavis exclut les périodes de maladies, vacances, banques de temps ou vacances accumulées en prévision de la retraite qui pourraient être prises avant la cessation du lien d'emploi.

QUE l'employé et le cadre doivent avoir accumulé plus de cinq (5) ans d'ancienneté avant la dernière journée travaillée et doivent avoir quitté l'emploi dans l'année de référence;

QUE les retraités admissibles pourront assister à la fête de Noël des employés, même s'ils ont quitté avant la date de l'événement;

- Lors de cet événement, ils recevront :
 - Une plante ou un bouquet de fleurs;
 - Un certificat-cadeau donnant droit à un remboursement de 200 \$ taxes incluses, sur présentation des pièces justificatives (factures).
- Une date limite pour le remboursement sera inscrite sur le certificat-cadeau.

QUE la Ville ne remboursera pas les dépenses suivantes :

- Achat d'armes ou de munitions;
- Achat d'alcool, de cigarettes ou de drogues;
- Factures courantes (téléphone, électricité, épicerie, etc);
- Produits sans factures;
- Essence;
- Tout autre produit pouvant entacher la réputation de la Ville.

ADOPTÉE

377-25-12-01 **AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2025**

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains transferts budgétaires afin d'assurer l'équilibre du budget pour l'exercice 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à effectuer les transferts budgétaires, tels que présentés ci-dessous :

Transférer de		Au compte		Montant
Compte	Description	Compte	Description	
59-110-00-000	Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	59-131-00-015	Excédent affecté - Valcourt 2030	30 000,00 \$
59-110-00-000	Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	59-131-00-028	Excédent affecté - Voirie - Réfection de rue	40 267,25 \$
59-110-00-000	Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	59-131-00-034	Excédent affecté - Politique familiale	20 000,00 \$
59-110-00-000	Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	59-151-00-017	Excédent affecté - Mise en niveau Bâtiments publics	100 000,00 \$
59-110-00-000	Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	59-131-00-032	Excédent affecté - Eau potable régionale	100 000,00 \$
				290 267,25 \$

ADOPTÉE

378-25-12-01 **ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC BOWKER - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE l'association pour la protection de l'environnement du lac Bowker effectue différentes sortes de tests afin d'assurer un suivi de la qualité de l'eau du lac Bowker;

ATTENDU QUE tous ces tests sont faits selon des méthodes et protocoles scientifiques encadrés par différents programmes gouvernementaux et non gouvernementaux;

ATTENDU QUE les coûts afférents à ces différents tests sont relativement élevés et requièrent du matériel scientifique fiable et précis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu un courriel, daté du 1^{er} décembre 2025, provenant de l'association pour la protection de l'environnement du lac Bowker,



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

demandant une contribution financière au montant de 600 \$, qui servirait à la poursuite des activités de test d’eau du lac Bowker;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse une contribution financière au montant de 600 \$, à l'association pour la protection de l’environnement du lac Bowker et ce, conditionnellement à ce que l'association transmette à la Ville les résultats des tests effectués.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est posée.

379-25-12-01 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est et soit levée à 19h38.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Julie Waite, Greffière